

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande d'Autorisations d'Exploitation Minière (AEX) crique la boue , commune de Régina

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMPAGNIE MINIERE JOTA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BRANDELERO Joziani, Gérante

RCS / SIRET

4 4 0 0 9 5 7 5 0 0 0 0 4 6

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10 47b	Dérivation et canalisation de petits cours d'eau Déboisements de plus de 0,5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à exploiter les alluvions des repassages orphelins minéralisés sur le cours de la crique la boue. Récupération par méthode gravimétrique, de l'or libre contenu dans les repassages de gravier (minéral) sous forme d'une AEX, avec pour surface exploitable de 47,3273 hectares. Dans le cas de l'AEX le déforestage de cette zone de forêt secondaire sera de 47,32 hectares, toute la zone sollicitée à déjà été exploitée légalement mais aussi illégalement par Mr PONET entre 1999 et 2003, cette zone n'a jamais été réhabilitée et végétalisée. La forêt de la zone de l'AEX est totalement secondaire avec de nombreux bassins stagnants sur tout son long, des tas de graviers multiples, des canaux, cette zone a été exploitée de façon anarchique juste pour récupérer l'or grossier mais tout l'or fin a été rejeté, d'où l'intérêt de reprendre cette zone pour l'exploiter correctement et ainsi la réhabiliter. L'accès au site se fera par voie terrestre depuis Cayenne par la RN2 sur 83 km puis par la piste de Belizon, sur environ 48 km jusqu'à l'entrée de la piste boca de Jacaré tracé par L'ONF en collaboration avec SARL MGR en 2006 et renouée en 2018 par L'ONF, elle arrive directement sur la vallée de la crique la Boue jusqu'à l'embouchure de la Crique Ipoucin et la crique la Boue, puis mène quelques centaines de mètres plus loin à la base vie de la SARL JOTA en activité soit environ 27 km, le trajet depuis Cayenne est d'environ 158 kilomètres.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet de l'AEX crique la boue est l'exploitation de cette zone orpheline, afin de récupérer tout l'or fin rejeté par Mr PONET dans les repassages (graviers et quelques zones laissées vierges pour cause de fortes concentrations de cailloux de QZ). Ces repassages sont minéralisés économiquement sur tout le long de cette AEX. Puis de réhabiliter et végétaliser cette zone totalement orpheline et chaotique, pour aider la nature à reprendre ces droits définitivement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour l'exécution des travaux d'exploitation, il faudra au préalable :

- Faire le déboisement progressif des zones à exploiter sur l'AEX d'aval en amont, ces surfaces correspondent aux résultats de prospections faites par la SARL JOTA en 2019 sous l'autorisation d'une ARM. La surface à déforestée sera de 47,32 hectares.

Prévision d'un bassin creusé à sec de 3000 m² et nous utiliserons un des bassins orphelins qui sont pleins d'eau stagnantes en toutes saisons pour le pompage de l'eau cela évitera un prélèvement en milieu naturel et créer directement un circuit fermé pour la décantation des eaux.

Il sera effectué des dérivations temporaires par portion du cours de la crique la boue afin d'éviter une perturbation du milieu aquatique, d'ailleurs elle n'est plus dans son lit original, et très peu large 4,00 maximum.

Le déboisement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux à l'aide d'une pelle hydraulique, les végétaux seront stockés aux abords immédiats du chantier afin de pouvoir être étalés lors de la réhabilitation et végétalisation.

Dans le cas présent les graviers des repassages étant en surface dans la majorité des cas il y aura très peu de décapage à faire, et si il y en a, ces terres seront mises en bordure des bassins sous forme de digues, en respectant la pédologie, et ces terres serviront en fin de travaux pour le rebouchage définitif des bassins lors de la réhabilitation.

La remise en état du site se fera au fur et à mesure du passage (exploitation, réhabilitation, végétalisation). L'accès du chantier se fera depuis la base vie en utilisant la piste existante créée à l'époque par la SARL MGR et entretenu depuis par la SARL JOTA donc aucune création ou déforestation à prévoir, sachant aussi que l'ONF entretient la piste pour les forestiers jusqu'au pied nord de la demande d'AEX. Concernant la base vie celle-ci est déjà occupée par la SARL JOTA pour l'exploitation de l'AEX Crique Ipoucin Ouest1 numéro deal 05/2020, donc il n'y a aucune base vie à créer ou à déforester.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La méthode d'exploitation qui sera en place sera le système de chantiers en quinconce dans les zones exploitables. L'exploitation de l'AEX se fera en plusieurs phases de l'aval vers l'amont.

Déviations du cours d'eau au fur et à mesure par portion phase après phase. Creusement d'un bassin à sec sans pompage en milieu naturel mais en utilisant l'eau des bassins orphelins ce qui permettra de mettre en place directement un circuit fermé de décantation des eaux de lavage, ensuite phase après phase les bassins exploités serviront de décanteurs aussi. Déforestation des surfaces à exploiter phase après phase, la surface de chaque chantier sera de 2500 à 3000 m². Le matériel utilisé sera deux pelles hydrauliques, une moto-pompe, une grille crible, un concentrateur, une table à secousse. Les moyens humains seront de 7 à 8 personnes avec un chef de chantier expérimenté. La réhabilitation se fera au fur et à mesure de l'avancement des phases, rebouchage des bassins, aplanissement du terrain, remise de la végétation stockée en bordure, et végétalisation des zones tout cela phase après phase dès le début des premiers chantiers. En fin de travaux, évacuation du matériel, nettoyage général du site, contrôle de conformité avec les services de l'Etat.

Un suivi scrupuleux journalier sera fait durant l'exploitation, la réhabilitation de l'AEX par une cartographie précise, à l'aide de GPS, drone, photos, avec un report au fur et à mesure des travaux d'avancement du chantier et du suivi environnementale (Réhabilitation, végétalisation).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après la note de la DEAL d'avril 2015, l'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livret II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.4.0 - 3.2.2.0 - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
AEX crique la boue, rectangle de 2000 x 500	1 km ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Projet localisé dans la vallée aval de la crique la boue, affluent de la crique Ipoucin.

Accessible par voie terrestre par la piste de Belizon.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Commune de Régina

Coordonnées des sommets de l'AEX crique la boue en UTM22 et MapDatum RGFG95, voir annexes.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en site isolé, au sein de la forêt équatoriale, sur la commune de Régina
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Totalité du site orpaillé anarchiquement de façon légal et illégal par Mr Ponet entre les années 1999 et 2003 et laissé totalement à l'abandon sans aucune réhabilitation.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé dans la vallée aval de la crique la boue, affluent directe de la crique Ipoucin qui se jette elle même dans le fleuve Approuague. Code masse d'eau : FRKR4138 Typologie : PT52 Etat écologique : 3, Etat chimique : 5 Forte pression orpaillage illégal
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à 52 km par voie fluviale en amont du bourg de Régina ou existe une station de captage d'eau destinée à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Juste pour les besoins de la base vie, le puit déjà existant sera utilisé pour les commodités de vie quotidienne, avec un prélèvement d'environ 1000 litres par jour. Sinon aucun prélèvement en milieu naturel pour l'exploitation l'eau des anciens bassins de l'époque sera utilisée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chaque chantier ou anciens bassins reconvertis auront une surface de 2500 à 3000 m ² , leur creusement provoque une circulation de la nappe d'accompagnement localisée dans les niveaux les plus poreux comme le sable et le gravier. La masse d'eau souterraine se situe à moins de 4 mètres sous le terrain naturel avec un faible volume. Elle se stabilisera rapidement d'un bassin à l'autre. La réhabilitation continue de contraindre spatialement et temporellement ces modifications aux seules zones exploitées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera des dégradations et des impacts sur les milieux terrestres et aquatiques, mais sera limitée aux seules zones retenues pour l'exploitation, sachant que toute cette zone est déjà fortement impactée par l'exploitation de Mr PONET entre 1999 et 2003. La surface de déforestation réelle totale sur l'AEX sera de 47,32 hectares. Il y aura une discontinuité écologique de faible ampleur et temporaire entre la zone forêstier et le zone de flat. Il y aura un déplacement temporaire de la faune, dû aux nuisances liés à l'exploitation. Juste pour la durée des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entraînant une consommation d'espace forestier de type secondaire limité à peu moins de la moitié de la surface de l'AEX. La consommation sera d'environ 47% de sa surface.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires engendrés par l'exploitation sont liés à la qualité de l'eau, en exemple sa teneur en MES, si les eaux de lavages étaient directement rejetées en milieu naturel, ce qui ne sera pas le cas dans le projet car les eaux seront décantés dans des bassins en circuit fermé et recyclées pour réutilisation. Il peut y avoir aussi la présence de moustiques, vecteurs de maladies comme la dengue, le paludisme, le chikungunya.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la durée du projet, avec le transport terrestre pour la logistique hebdomadaire sur la piste de Belizon et la piste de la base la base vie de la SARL JOTA. Puis les déplacements quotidiens entre l'exploitation et la base vie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation de deux pelles excavatrices, une troisième reste toujours en réserve sur la base vie dans le cas d'une panne sur l'une des pelles de l'exploitation afin d'éviter une coupure de production, d'un groupe motopompes, d'un groupe électrogène pour la base vie. Tout le matériels et aux normes CEE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Existence de vibrations très modérés vu que les engins à chenilles où l'exposition est la plus forte, disposent d'un système anti-vibratile</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera uniquement diurne, mais la base vie restera éclairée la nuit.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air concernent uniquement les gaz d'échappement dû aux moteurs thermiques (pelles excavatrices, motospompes, groupe électrogène, voitures 4 X 4) tout ce matériel est aux normes CEE.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides concernés sont les eaux de lavage du minerai contenus dans les bassins d'exploitations.</p> <p>Pas de rejet de ce type dans le milieu naturel sans décantation et un taux de turbidité < à 35 mg/l.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets industriels spéciaux (DIS) comme les filtres à huiles, à gasoil, chiffons souillés, batteries, fûts lubrifiant vides, vieux flexibles : Stockage dans un lieu protégé de la base vie puis évacués régulièrement vers un centre agréé à Cayenne. Pièces mécaniques usagées vers la déchetteries de Remire. Déchets ménager évacué une fois par semaine sur Cayenne. Déchets verts inertes environ 1,5 hectares par mois. Déchets miniers non dangereux comme le minerai lavé et décanté soit environ 8000 à 9000 m3 par mois.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Suivi rigoureux du plan d'exploitation avec respect des contraintes environnementales.
- Mise en place d'un plan de réhabilitation au fil de l'exploitation favorisant la végétalisation phase après phase : remblai, nivellement des terres, végétations stockés en andains étalées sur les zones réhabilitées et à végétaliser.
- Prise en compte de l'esthétique du chantier et de ces abords, aménagements des bassins de décantations, gestion des hydrocarbures, gestion des déchets, travaux rationnels (déforestation, terrassement, exploitation, réhabilitation).
- Mécanisation du site d'exploitation permettant de travailler correctement et aux normes prescrites dès le début des travaux, avec du matériel performant, adapté, aux normes CEE, entretien régulier des engins, circulation limitée à 30 km/h sur tout le site et sur l'accès vers Belizon pour éviter les risques d'accidents, pour la sécurité du personnel.
- Aucun rejet de MES en milieu naturel, travaux en circuit fermé avec système de décantation.
- Stockage des hydrocarbures sur cuves de rétentions sur la base vie et le chantier lors du ravitaillement.
- Recyclage de certains déchets, évacuation des déchets polluants vers un centre agréé de Cayenne.
- Chasse totalement interdite sur toute la zone et les environs.
- Dans le cas de découverte archéologique déclaration en Mairie de Régina.
- Mise en place d'une procédure d'auto-contrôle du site, concernant l'exploitation, l'environnement et le personnel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes : Reprise d'un site totalement orphelin avec le projet de réhabilitation et végétalisation complète du site. L'exploitation sera réalisée en minimisant au maximum les impact sur l'environnement : activité uniquement diurne, peu de personnel mais qualifié, déforestation raisonnée et progressive, travaux par phases intégrant la réhabilitation / revégétalisation au fil de l'exploitation, matériel adapté au gisement et aux aménagements à réaliser (bassins, décantations, recyclage de l'eau), pas besoin de nouveaux accès, stockages adaptés des hydrocarbures, élimination periodique des déchets dangereux vers un centre agréé, évacuation des ordures ménagères vers Cayenne. Une base vie déjà existante est fonctionnelle, propre, équipée d'eau courante, d'électricité, et carbets aménagés. Zone en SDOM3 sans contraintes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Remire-Montjoly

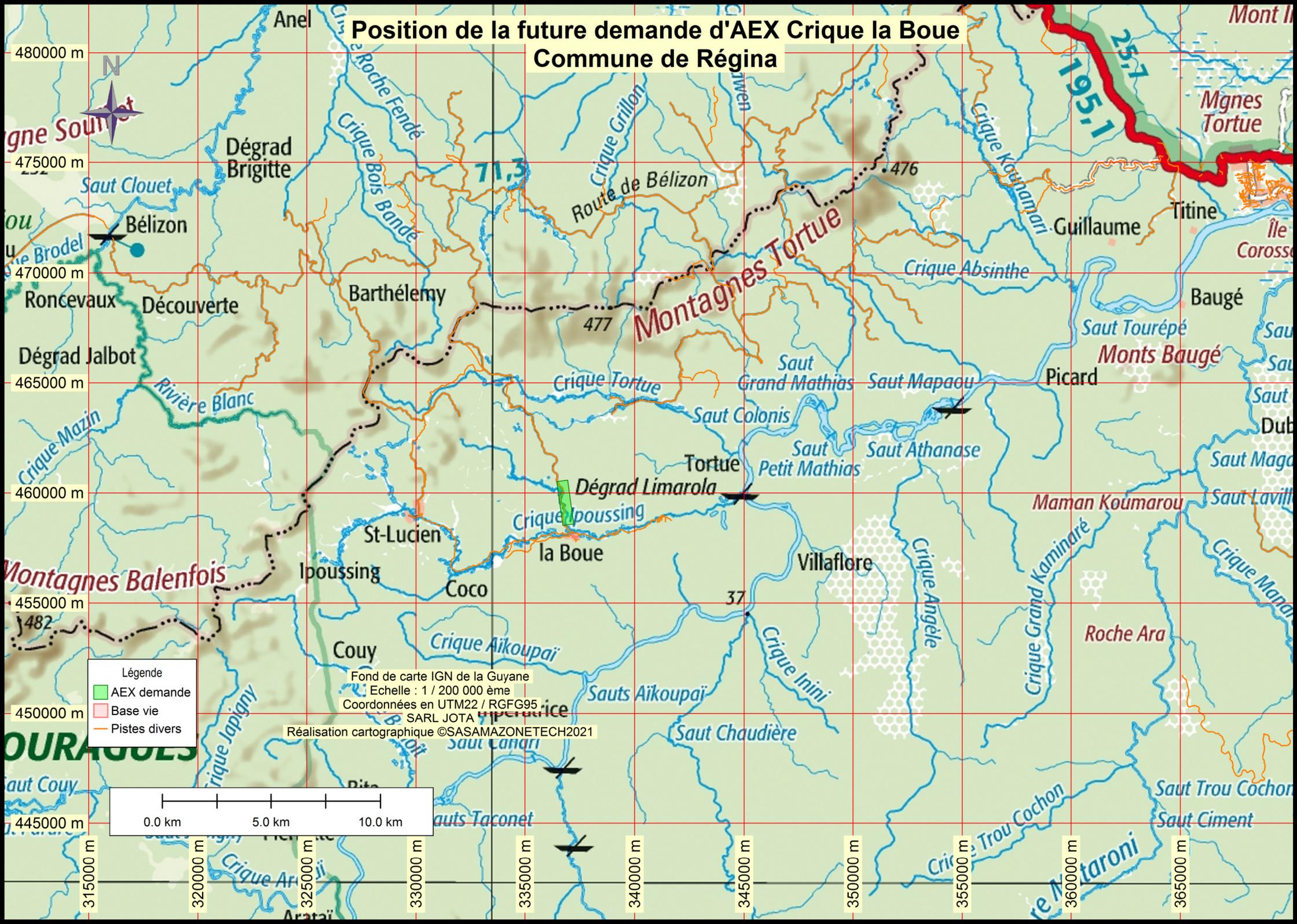
le,

08 octobre 2021

Signature

COMPAGNIE MINIERE JOTA
Parc Lindor II - 14 Rue des Epices
97354 Remire-Montjoly
Tél/Fax: 0594 35 80 52 / Port.: 0694 20 63 62
RCS: 440 095 750 00046 - APE : 0729 7

Position de la future demande d'AEX Crique la Boue Commune de Régina



- Légende
- AEX demande
 - Base vie
 - Pistes divers

Fond de carte IGN de la Guyane
Echelle : 1 / 200 000 ème
Coordonnées en UTM22 / RGFG95
SARL JOTA
Réalisation cartographique ©SASAMAZONETECH2021



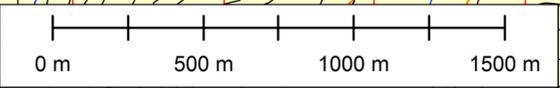
Position de la future demande d'AEX Crique la Boue Commune de Régina

461500 m
461000 m
460500 m
460000 m
459500 m
459000 m
458500 m
458000 m
457500 m
457000 m

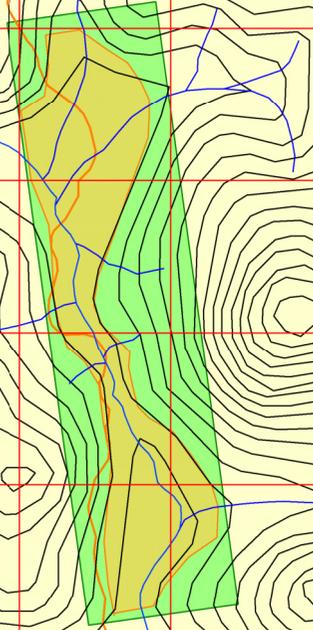


- Légende
- AEX demande
 - AEX en cours
 - Base vie
 - Zone à exploiter
 - Cours d'eau principaux
 - Pistes divers
 - Relief à 10 m

Fond de carte topographique SAS Amazonetech
Echelle : 1 / 25 000 ème
Coordonnées en UTM22 / RGFG95
SARL JOTA
Réalisation cartographique ©SASAMAZONETECH2021



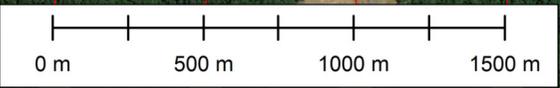
33250 m 333000 m 333500 m 334000 m 334500 m 335000 m 335500 m 336000 m 336500 m 337000 m 337500 m 338000 m 338500 m 339000 m



Position de la future demande d'AEX Crique la Boue Commune de Régina



461500 m
461000 m
460500 m
460000 m
459500 m
459000 m
458500 m
458000 m
457500 m
457000 m



33250 m
333000 m
333500 m
334000 m
334500 m
335000 m
335500 m
336000 m
336500 m
337000 m
337500 m
338000 m
338500 m
339000 m
339500 m

- Légende
- AEX demande
 - Base vie

Fond de carte satellite NASA
Echelle : 1 / 12 500 ème
Coordonnées en UTM22 / RGFG95
SARL JOTA
Réalisation cartographique ©SASAMAZONETECH2021

